



Vente de voiture entre particuliers

Par **kris_old**, le **07/09/2007** à **13:07**

bonjour, j 'ai vendu mon véhicule le 27 juillet 2007 avec le controle technique sur lequel il y avait quelques bricoles mais sans obligation de contre visite.rnrnL'acheteur a pris possession du véhicule qui est une 205 essence année 1994rnrn180 000 km réel au compteur, nous nous sommes revus 15 jours apres car nous avons un problème concernant les papiers ils etaient illisibles pour la prefecture ,il nous a dit que la voiture fonctionnait très bien. rnrnCette personne est revenue me voir le 6 septembre 2007 avec un devis d'un garage en me disant qu'il y a 1500e de réparation sur le véhicule et qu'il souhaite nous rendre la voiture et que nous le remboursons.rnrnCar par rapport au controle technique le véhicule n'avais pas de soucis majeur, c 'est une voiture dont nous nous servions tous les jours pour aller au travail et à ma très grande surprise le controle technique ne sert que pour les freins et autres mais par pour le moteur et en l'occurence elle a un probleme avec le joint de culasse et le kit de distribution.rnrnQuels recours avons-nous et sommes nous obligés de reprendre la voiture?rnrnMerci d'avance pour vos conseils.